

DÉVELOPPER UNE APPROCHE PANSOCIÉTALE, INTÉGRÉE ET COORDONNÉE DE LA RÉSILIENCE POUR LES DÉMOCRATIES ALLIÉES¹

RÉSOLUTION 466

L'Assemblée,

1. **Constatant** que l'Alliance fait face à un environnement sécuritaire de plus en plus complexe dans lequel se multiplient les menaces militaires et non-militaires affectant les sociétés dans leur entièreté et **déclarant** qu'y faire face nécessite l'adoption d'une approche pansociétale, intégrée et coordonnée de la sécurité ;
2. **Dénonçant** les attaques perpétrées par des acteurs malveillants internes et externes à l'encontre des valeurs et structures démocratiques de l'Alliance et **rappelant** que l'engagement à respecter et à défendre ces dernières constitue la clé de voûte des efforts nationaux et collectifs réalisés par les pays de l'OTAN en vue de renforcer leur résilience ;
3. **Constatant** que la crise climatique et la crise de la biodiversité nous exposent à des menaces grandissantes en termes de catastrophes naturelles, de mouvements de population, d'instabilités politiques dans toutes les régions du monde, y compris sur les territoires des États membres ;
4. **Convaincue** que la capacité de l'Alliance à se relever rapidement d'un choc constitue sa première ligne de défense et **soulignant** que le maintien d'une dissuasion et d'une défense collectives crédibles est intrinsèquement lié au renforcement de la résilience des sociétés et des démocraties alliées ;
5. **Consciente** que la résilience et la sécurité de l'Alliance dépendent d'une meilleure préparation des acteurs civils et du développement d'une coopération efficace et approfondie avec le secteur militaire en temps de paix comme en période de crise ;
6. **Tenant compte** de ce que le renforcement de la résilience est avant tout une prérogative nationale, tout en **soulignant** l'interdépendance croissante des sociétés alliées et les vulnérabilités ainsi que le risque de défaillances en cascade que celle-ci peut comporter ;
7. **Rappelant** que l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord engage les Alliés à développer séparément et collectivement leur résilience et **saluant** la décision prise par les Alliés au sommet de l'OTAN en juin 2021 de faire de la résilience l'une des priorités pour OTAN 2030 ;
8. **Se félicitant** également de l'adoption, en juin 2021, de l'*Engagement renforcé en faveur d'une meilleure résilience*, ainsi que de la décision d'engager un processus d'évaluation et de révision des exigences de base de l'OTAN pour la résilience nationale ;

¹ présentée par la commission sur la démocratie et la sécurité et adoptée en séance plénière le lundi 11 octobre 2021

9. **Considérant** que la capacité de l'Alliance à faire face aux chocs dépend aussi de celle de ses partenaires, et donc de la coopération avec les États non-membres et les instances internationales, notamment l'Union européenne (UE), partageant nos valeurs démocratiques ;

10. **Notant** que la pandémie de Covid-19 a mis en évidence la nécessité de la préparation du secteur civil et de la coopération entre les secteurs civil et militaire dans la gestion des crises et **rendant hommage** à toutes celles et tous ceux, militaires comme civils, qui ont contribué et continuent de contribuer avec abnégation à la lutte contre la Covid-19 ;

11. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique et, le cas échéant, les organismes de l'OTAN :

- a. à placer le développement de la résilience, y compris démocratique, au cœur de la réflexion sur le futur de l'Alliance, notamment dans le cadre du processus OTAN 2030 et de la révision à venir du concept stratégique ;
- b. à mieux prendre en compte le lien fondamental entre résilience démocratique, résilience sociétale et sécurité et à réaffirmer leur attachement individuel et collectif à leurs valeurs communes en créant un centre pour la résilience démocratique au sein de l'OTAN pouvant soutenir les Alliés dans le renforcement de leurs systèmes et institutions démocratiques ;
- c. à encourager une coopération accrue entre les forces armées, les autorités publiques à tous les niveaux, le secteur privé et les populations, dans la préparation et la réponse aux crises ;
- d. à renforcer la communication et l'éducation concernant la résilience en direction des acteurs du secteur civil, et notamment des populations, afin de mieux les sensibiliser à leur rôle essentiel dans la préparation et la gestion efficaces des crises ;
- e. à accroître leur expertise, à développer leurs structures et à allouer des ressources financières et humaines suffisantes pour atteindre les objectifs fixés eu égard au renforcement de la résilience des sociétés alliées ;
- f. à prendre des mesures et à intensifier leurs efforts pour répondre aux exigences de base actuelles de l'OTAN, notamment en vue de consolider la résilience de leurs infrastructures critiques, y compris de leurs systèmes de communication et de transport ; diversifier leurs chaînes d'approvisionnement et renforcer leur sécurité énergétique, ce qui contribuerait à réduire leur exposition économique aux États qui mènent systématiquement des activités pernicieuses et hostiles contre l'Alliance ; et assurer la continuité des pouvoirs publics et des services publics, en particulier des systèmes de santé, en cas de crise ;
- g. à réviser, renforcer, élargir et rendre plus quantifiables les exigences de base afin de permettre une évaluation individuelle et collective, régulière et comparative, des capacités et des vulnérabilités des Alliés et à faciliter un partage plus fréquent de bonnes pratiques entre ces derniers ;
- h. à intégrer la protection des valeurs et institutions démocratiques ainsi que des processus électoraux parmi les exigences de base, notamment face aux cyberattaques et à la désinformation ;
- i. à exercer, opérationnaliser et améliorer leurs plans d'urgence en amont des crises en organisant fréquemment des exercices prenant en compte l'ensemble des menaces auxquelles fait face l'Alliance et incluant les secteurs civil et militaire, à l'échelle nationale comme otanienne, notamment avec l'appui du centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) ;

- j. à renforcer leurs efforts de planification et de gestion des crises en élaborant des systèmes d'alerte précoce et des plans d'urgence robustes et flexibles en coopération avec l'ensemble des acteurs militaires et civils, et en particulier les entreprises privées ;
 - k. à faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et les pays partenaires et les organisations internationales, notamment l'UE, partageant l'attachement de l'Alliance aux valeurs démocratiques et ayant acquis une expertise spécifique dans le renforcement de la résilience et à renforcer leur coopération avec ceux-ci dans ce domaine ;
 - l. à tirer les enseignements de la pandémie de Covid-19 dans le domaine de la résilience, notamment concernant la capacité de réaction aux crises des infrastructures de santé, et à les transposer dans leurs politiques de préparation et de réponse aux crises futures.
-